

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAF  
Caisse nationale des allocations familiales

#### **Décision du 27 avril 2009 portant délégation de signature à caractère financier**

NOR : SASX0930530S

Le directeur de la CNAF,  
Vu la nomination de M. Hervé Drouet, directeur de la Caisse nationale des allocations familiales, en date du 29 octobre 2008 ;  
Vu l'article R. 224-7 du code de la sécurité sociale ;  
Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;  
Vu la circulaire du ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille du 28 octobre 2005 relative à la publication des décisions,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De prolonger l'ensemble des délégations consenties le 29 avril 2009 par le directeur aux directeurs techniques, sous-directeurs, responsables de service et acheteurs pour une période renouvelée de trois mois.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé de la sécurité sociale et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 avril 2009.

*Le directeur de la CNAF,*  
H. DROUET

*Le contrôleur général économique  
et financier,*  
D. MÉTAYER